

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

REPUBLIQUE FRANCAISE
REPUBBLICA FRANCESA

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA
CUMUNA DI SANTA REPARATA DI BALAGNA

Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil municipal du 27 mai 2024

- Afférents au CONSEIL MUNICIPAL : 15
- En exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 10
- Date de la convocation : 22 mai 2024
- Date d'affichage : 22 mai 2024

Le 27 mai deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Marcel TORRACINTA, Maire, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'Article L2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient Présents : Marcel TORRACINTA ; Pierre POLI ; Jeanine MARCON-VINCENTELLI ; Jean-François SAVELLI ; Pierre-Paul CRUCIANI ; Antoine FONDACCI ; Simon RAFFE ; Simon-Paul SAVELLI ; Marilyse SAVELLI ; Camille MARTELLI.

Absents (non représentés) : Katia FLORI ; Pascal FONDACCI DE PAOLI ; Laura AGOSTINI ; Letizia SAVELLI.

Madame Jeanne MARCON-VINCENTELLI a été désignée secrétaire de séance.

Débat sur le PADD du PLU de la Commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA

Le Maire conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme met en débat le projet de PADD du PLU de SANTA REPARATA devant les membres du Conseil municipal.

Après avoir rappelé les étapes réglementaires de révision du PLU le Maire en présente les orientations principales déjà évoquées en Conseil municipal et propose d'en débattre.

Le PADD a déjà été débattu à deux reprises dont la dernière fois le 05 juin 2023.

Le Maire après lecture de la nouvelle rédaction du PADD ouvre le débat.

Monsieur Pierre POLI fait remarquer que les modifications de rédaction du PADD, par rapport à la version précédente sont mineures. Elles mettent en avant le nécessaire développement des activités artisanales, la rénovation des logements existants et la limitation des dépenses énergétiques, la nécessaire collaboration avec les intercommunalités.

Camille MARTELLI, intervient pour insister sur le fait que la rénovation des logements est un préalable essentiel à la réduction des dépenses énergétiques.

Le Maire relève également que le PADD souligne la volonté de développer les jardins traditionnels et de créer à moyen terme un parc d'activités agro-artisanal.

Pierre Paul CRUCIANI se dit réjoui de voir apparaître ce projet de parc agro-artisanal à moyen terme dans le PADD et pense que cette expression convient tout à fait à l'opération projetée.

Toutes les orientations du PLU étant évoquées, le débat est clôturé à 19h30.

